



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°19

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 05/06/2020	L'an deux mille vingt Le onze juin à dix huit heures et quarante cinq minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 15/06/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	<b>Etaients présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT  <b>Absent représenté</b> : Sylvain GUICHARD par Alain PIGEONNIER  <b>Secrétaire de séance</b> : Madame ROBERT Isabelle  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBERATION</b> <b>N°19</b>  <b>OBJET :</b> <b>Représentants commission communale des impôts (CCID)</b>	Afin d’étudier les questions soumises par l’administration, les projets intéressant la commune ou à la demande d’un conseiller municipal, le Maire propose la création de commissions communales permanentes et la nomination de membres.  Ces commissions soumettront leurs travaux au Maire en amont des séances publiques du conseil municipal qui délibèrera lors de ces séances.  Ces commissions seront présidées de droit par le Maire. Elles seront pilotées par un adjoint concerné. Un nombre permanent de conseiller représentera la commission. Chaque conseiller aura la faculté d’assister aux travaux des commissions dont il n’est pas membre après en avoir informé le Maire ou l’adjoint référent à la commission.  Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers, comme suit :

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

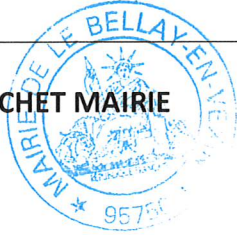




# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

**Ludovic BAZOT** ou **Elizabeth DUFOUR**, Laurent RONDEAU, Isabelle ROBERT, Patricia BAZOT, Alain PIGEONNIER, et deux membres extérieurs : Constance CADOT et Fabien DEPOORTER

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 juin 2020

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**

Liberté • Égalité • **Fraternité**



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

---

## Réponse automatique (was: [INTERNET] délibération 19/2020 représentants CCID)

1 message

---

**PREF95 pref-actesdescollectiviteslocales** <pref-actesdescollectiviteslocales@val-doise.gouv.fr>

À : Accueil Mairie <mairie@lebellayenvexin.com>

18 juin 2020 à 09:44

Bonjour,

Nous accusons réception de l'acte que vous avez transmis ce jour, afin que vous puissiez certifier de son caractère exécutoire.

Le présent AR est transmis automatiquement exceptionnellement, compte-tenu du contexte actuel de restriction des déplacements, en application du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

**Dans le cadre du contrôle de légalité, les actes sont reçus automatiquement sur l'adresse fonctionnelle toutefois les actes transmis le samedi et le dimanche ou un jour férié ne sont visés qu'à compter du jour ouvré suivant.**

Cordialement,

Le Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Préfecture du Val d'Oise  
CS 20105

5, avenue Bernard Hirsch

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX